|  |  |
| --- | --- |
|  |  |

**Fonds d’affectation spéciale des Nations Unies pour l’élimination de la violence à l’égard des femmes**

**Appel à propositions 2023**

Liste de contrôle de l’éligibilité et exigences obligatoires

Cette liste de contrôle d’éligibilité comporte deux parties. La première partie est spécifique à l’Appel à propositions 2023 du Fonds d’affectation spéciale des Nations Unies. Si vous avez répondu « oui » aux questions de la première liste, veuillez passer à la deuxième partie : « Exigences obligatoires ».

|  |  |
| --- | --- |
| **Critères d’admissibilité** | **Réponse** |
| * 1. Votre organisation propose-t-elle de mettre en œuvre un projet dans un ou plusieurs pays et/ou territoires figurant sur la liste des bénéficiaires de l’aide publique au développement (APD) du Comité d’aide au développement de l’Organisation de coopération et de développement économiques (CAD de l’OCDE) ?
 | [ ]  Oui [ ]  Non |
| * 1. Votre organisation dispose-t-elle des états financiers vérifiés pour les trois exercices précédents (2020, 2021, 2022) ?
 | [ ]  Oui [ ]  Non |
| * 1. Votre organisation dispose-t-elle d’une expertise et d’une expérience dans la mise en œuvre de projets dans le domaine de la lutte contre la violence contre les femmes et les filles (VFF) au cours des cinq dernières années ?

Dans des circonstances exceptionnelles (par exemple, pour les nouvelles organisations qui existent depuis moins longtemps), trois années d’historique peuvent être acceptées.  | [ ]  Oui [ ]  Non |

Les exigences obligatoires/critères de préqualification suivants ont été conçus pour garantir que seules les organisations ayant une expérience suffisante, la solidité et la stabilité financières, les connaissances techniques démontrables et la capacité évidente de satisfaire aux exigences d'ONU Femmes seront retenues pour un examen plus approfondi. Les candidats/proposants sont priés de remplir ce formulaire et de le renvoyer avec leur soumission. Les candidats/proposants recevront une note **succès/échec** pour les exigences obligatoires/critères de préqualification. Pour être pris en considération, les candidats/proposants doivent satisfaire à tous les critères obligatoires/de préqualification décrits ci-dessous. ONU Femmes se réserve le droit de vérifier toute information contenue dans les réponses des organisations candidates ou de demander des informations supplémentaires après réception de la proposition. Les réponses incomplètes ou inadéquates, l'absence de réponse ou les fausses déclarations dans les réponses aux questions entraîneront la disqualification.

|  |  |
| --- | --- |
| **Exigences obligatoires/critères de pré-qualification** | **Réponse** |
| * 1. Les services demandés font-ils partie des services clés que le candidat a fournis en tant qu’organisation ? Cela doit être étayé par une liste d’au moins deux références de clients pour lesquelles un service similaire est actuellement ou a été fourni par le candidat. [Veuillez joindre une copie d'au moins deux références à votre candidature].
 | Réference #1:Réference #2:Faites glisser vos fichiers pour les télécharger ou rechercher des fichiers  |
| * 1. Le candidat est-il dûment enregistré ou a-t-il la base juridique/le mandat en tant qu’organisation ?
 | [ ]  Oui [ ]  Non |
| * 1. Le candidat, en tant qu’organisation, est-il en activité depuis au moins cinq (5) ans ?

Dans des circonstances exceptionnelles, trois (3) ans d’enregistrement d’historique peuvent être acceptées et doivent être pleinement justifiées. | [ ]  Oui [ ]  Non |
| * 1. Le candidat a-t-il un bureau permanent dans la zone de mise en œuvre ?
 | [ ]  Oui [ ]  Non |
| * 1. ONU Femmes peut-elle effectuer une visite sur place chez un client sur le lieu ou dans la zone ayant une portée de travail similaire à celle décrite dans le présent appel à propositions ?
 | [ ]  Oui [ ]  Non |
| 1. Fraude ou autre acte répréhensible :
	1. Le candidat, ses employés, son personnel, le sous-traitant ou le sous-traitant du sous-traitant ou le sous-partenaire ou le partenaire du sous-partenaire ont-ils fait l’objet d’une conclusion de fraude ou de tout autre acte répréhensible à la suite d’une enquête menée par ONU Femmes, une autre entité des Nations Unies ou autre ?

OU * 1. Le candidat, ses employés, son personnel, le sous-traitant ou le sous-traitant du sous-traitant ou le sous-partenaire ou le partenaire du sous-partenaire font-ils actuellement l’objet d’une enquête pour fraude ou tout autre acte répréhensible qu’ils ont commis, par ONU Femmes, une autre entité des Nations Unies ou autre ?
 | [ ]  Oui [ ]  Non\* *\*( Sélectionner “Non” si le candidat* ***ne fait pas*** *actuellement l’objet d’une enquête ou* ***n’a pas*** *fait l’objet d’une conclusion de fraude ou de tout autre acte répréhensible à la suite d’une enquête menée par ONU Femmes, une autre entité des Nations Unies ou autre*  |
| 1. Exploitation et abus sexuels :
2. Le candidat, ses employés, son personnel, le sous-traitant ou le sous-traitant du sous-traitant ou le sous-partenaire ou le partenaire du sous-partenaire ont-ils fait l’objet d’enquêtes et/ou ont-ils été accusés d’inconduite liée à l’exploitation et aux abus sexuels (EAS)?

OU1. Le candidat, ses employés, son personnel, le sous-traitant ou le sous-traitant du sous-traitant ou le sous-partenaire ou le partenaire du sous-partenaire font-ils actuellement l’objet d’une enquête pour l’EAS par ONU Femmes, une autre entité de l’ONU ou autre ?

[[Bulletin du Secrétaire général, 9 octobre 2003 sur « Mesures spéciales de protection contre l’exploitation et les abus sexuels](https://pseataskforce.org/uploads/tools/secretarygeneralsbulletinspecialmeasuresforprotectionfromsexualexploitationandsexualabuse_unsecretarygeneral_french.pdf)](http://www.un.org/Docs/journal/asp/ws.asp?m=ST/SGB/2003/13) » (ST/SGB/2003/13), et le [Protocole des Nations Unies sur les Allégations de l’exploitation et des abus sexuels impliquant des Partenaires de mise en oeuvre](https://www.un.org/preventing-sexual-exploitation-and-abuse/sites/www.un.org.preventing-sexual-exploitation-and-abuse/files/protocol_sea_allegations_implementing_partners_fr.pdf). | [ ]  Oui [ ]  Non\**\*( Sélectionner “Non” si le* ***candidat n’a pas fait l’objet*** *et/ou été accusés et/ou font actuellement l’objet d’une enquête pour inconduite liée à l’exploitation et aux abus sexuels (EAS)?* |
| 1. Le candidat ou l’un de ses employés ou membres du personnel a-t-il été inscrit sur une liste de sanctions pertinente, y compris, au minimum, la ou les listes consolidées des sanctions du Conseil de sécurité des Nations Unies, l’inadmissibilité des fournisseurs de places de marché mondiales des Nations Unies et toute autre liste de renseignements qui pourrait être utilisée, le cas échéant ?
 | [ ]  Oui [ ]  Non\**\*( Sélectionner “Non” si le candidat* ***n’a pas été*** *inscrit sur une liste de sanctions pertinente, y compris, au minimum, la ou les listes consolidées des sanctions du Conseil de sécurité des Nations Unies.*  |
| 1. Le candidat a-t-il lu et accepté les normes énoncées à l’article 3 de la norme [[ST/SGB/2003/13](https://pseataskforce.org/uploads/tools/secretarygeneralsbulletinspecialmeasuresforprotectionfromsexualexploitationandsexualabuse_unsecretarygeneral_french.pdf)￼](https://documents-dds-ny.un.org/doc/UNDOC/GEN/N03/550/41/PDF/N0355041.pdf?OpenElement)￼« Mesures spéciales de protection contre l’exploitation et les abus sexuels » ?
 | [ ]  Oui [ ]  Non |
| 1. Le candidat reconnaît-il que l’EAS est strictement interdite et qu’ONU Femmes appliquera une politique de « tolérance zéro » à l’égard de l’EAS de toute personne, y compris les employés, agents, sous-partenaires et sous-traitants du candidat ou toute autre personne engagée par le candidat pour fournir des services ?
 | [ ]  Oui [ ]  Non |
| 1. Le candidat a-t-il examiné et pris note de la [politique antifraude](https://www.unwomen.org/sites/default/files/Headquarters/Attachments/Sections/About%20Us/Accountability/UN-Women-anti-fraud-policy-framework-en.pdf) d’ONU Femmes ?
 | [ ]  Oui [ ]  Non |

**Veuillez fournir les informations suivantes :**

|  |  |
| --- | --- |
| 1. Le dirigeant le plus élevé (par ex., Directeur, PDG, etc.) dans l’organisation candidate est-il une femme ?
 | [ ]  Oui [ ]  Non |
| 1. Quel est le pourcentage de femmes dans le conseil d’administration du candidat ?
 |  |

**Acceptation des termes et conditions décrits dans le modèle d’accord de partenariat.**

* Les candidats doivent inclure une acceptation des termes et conditions décrits dans le modèle d’accord de partenariat ou leurs réserves ou objections à celui-ci.
* La candidats de telles réserves ou objections ne signifie pas qu’ONU Femmes les acceptera automatiquement si le candidat est sélectionné comme partenaire de mise en œuvre.
* ONU Femmes évaluera toute réserve ou objection lors de son évaluation de la proposition et pourra accepter ou rejeter une telle réserve ou objection.

|  |  |
| --- | --- |
| **Exigences** | **Réponse du candidat** |
| Acceptation des termes et conditions décrits dans [le modèle d’accord de partenariat](https://untf.unwomen.org/sites/default/files/2023-12/UN%20Women%20Partner%20Agreement%20French%201.pdf). | [ ]  Oui [ ]  Non |
| Indiquez toute réserve ou objection aux termes et conditions décrits dans [le](https://untf.unwomen.org/sites/default/files/2023-12/UN%20Women%20Partner%20Agreement%20French%201.pdf) modèle d’accord de partenariat. |  |